



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil, soit le lundi 6 juillet 2020 à 19 :00 hres.

Donc, toute personne désirant faire valoir leurs points de vue et commentaires au conseil pourront le faire par courrier au 1070, route du Président-Kennedy, Scott, Québec, G0S 3G0, à l'attention de Mme Linda Bissonnette, directrice générale adjointe, ou par courriel, lbissonnette@municipalitescott.com et ce, avant le 3 juillet 2020.

Résumé :

Demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'une résidence unifamiliale mobile parallèle à la rue privée au lieu d'être perpendiculaire et une dérogation mineure de 0.57 m afin de permettre l'implantation à 6.93 m est demandée.

Demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation du bâtiment secondaire (remise) en cour avant de propriété soit à 5.68 m de la limite avant de propriété est demandée.

- Dans les zones VIL-7, VIL-8, VIL-9 et VIL-10, les résidences les résidences unifamiliales mobiles doivent être implantées perpendiculairement au chemin public ou privé.
- La résidence unifamiliale mobile doit être située à 7.50 m de la limite avant de propriété.
- Les bâtiments secondaires ne peuvent être implantés que dans les cours arrière et latérales à une distance minimale de 60 cm des limites de propriété.

Située au 472, rue Poulin, lot 2 720 496.

Donné à Scott, ce 16 juin 2020

Linda Bissonnette
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe